

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2013

Absente excusée : Nicole AUBEL (*procuration donnée à Emmanuel POUTHIER*)

Absents : Jean-Paul MOUREY, Jacques DOMATTI et Alain CUSSEY

Secrétaire de séance : Christine HUMBERTJEAN

~ ~ ~ ~ ~

1. Procès-verbal du 22 mars 2013

A l'unanimité, il est adopté sans observations.

2. Remboursement de frais de stage à un membre de la bibliothèque

Mme Jacqueline MARTINEZ, nouveau membre du bureau de la bibliothèque, a effectué un stage intitulé « Travailler bénévolement en bibliothèque » le mardi 19 mars. Le stage se déroulait à la médiathèque d'Ecole-Valentin.

Mme le Maire explique que les frais de transport sont pris en charge dans le cadre de la convention entre la commune et la bibliothèque. Mme MARTINEZ sera donc remboursée selon le barème des indemnités kilométriques actuellement en vigueur.

Concernant les frais de repas, Mme le Maire présente au Conseil la note que Mme MARTINEZ a réglée et propose de lui rembourser la totalité de la facture, soit 10.05 €.

A l'unanimité des présents, le Conseil accepte.

3. Proposition pour un éventuel changement de fournisseur de gaz

M. MOREL présente le dossier. Il est décidé de revoir les contrats de fourniture de gaz pour les logements locatifs communaux situé rue du Bourg-Sec.

Des devis ont été demandés à Totalgaz et Primagaz. Ces fournisseurs proposent également d'enterrer la cuve à gaz.

La consommation annuelle moyenne est de 1.400 Kg.

Les devis reçus n'ont pu être étudiés en totalité, les modes de calcul étant différents ; le dossier sera revu à un prochain conseil.

Le Conseil accepte déjà que Mme Le Maire et M. Gérard MOREL traitent le dossier dans l'intérêt des locataires.

4. Emploi saisonnier : printemps/été 2013

Comme chaque année, pour faire face au surcroît de travail pendant la période 'printemps-été', Mme le Maire propose au Conseil de recruter, conformément à l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, une personne non titulaire en contrat à durée déterminée pour l'entretien des espaces verts, de la voirie et de divers menus travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des présents, accepte cette proposition et fixe les conditions suivantes pour le recrutement :

- grade : adjoint technique de 2^{ème} classe
- durée hebdomadaire : 20 heures
- indice de rémunération : indice brut 297
- période de recrutement : à partir du 2 mai 2013 et jusqu'au 13 septembre 2013
- conditions d'âge : à partir de 16 ans

La publicité sera affichée et les propositions de candidature à adresser en mairie.

5. Heures supplémentaires de l'agent technique pour le déneigement

Mme le Maire explique au Conseil que M. Jacques BARDEY, Adjoint technique principal, a effectué 18.30 heures supplémentaires cet hiver pour des travaux de déneigement (décembre 2012 à février 2013).

Le Maire propose donc de verser à Monsieur BARDEY des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires réparties comme suit :

- . 2 h au taux des '14 premières heures' : 1h en décembre 2012 et 1h en février 2013
- . 7 h au taux des 'Dimanches et jours fériés' : 3h30 en décembre 2012 et 3h30 en janv. 13
- . 9h30 au taux des 'Heures de nuit' : 9h30 en février 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents la proposition du Maire.

6. Vote des taux d'imposition communaux 2013

Compte tenu que le Conseil a dû augmenter les prix de l'eau et de l'assainissement pour financer les travaux réalisés sur ces réseaux et que de gros efforts ont été faits pour réduire les dépenses de fonctionnement et les coûts des travaux d'investissement, **Madame le Maire propose de maintenir les taux de l'année 2012, soit :**

- . Taxe Habitation : **15,87 %**
- . Taxe Foncière (bâti) : **11.15 %**
- . Taxe Foncière (non bâti) : **15,62 %**
- . Cotisation Foncière des Entreprises : **20.14 %**

Le projet de budget qui sera présenté a d'ailleurs été élaboré avec cette hypothèse. Le Conseil, à l'unanimité des présents, accepte la proposition de Mme le Maire. Les taux sont donc maintenus pour 2013.

7. Vote des budgets primitifs 2013 (voir tableaux annexés)

BUDGETS	MONTANTS (par section)	Résultat du vote
Commune	Fonctionnement	11 Pour
	Dépenses : 439 114.92	
	Recettes : 439 114.92	
	Investissement	
Assainissement	Dépenses : 751 567.34	
	Recettes : 751 567.34	
	Fonctionnement	11 Pour
	Dépenses : 37 757.50	
Recettes : 37 757.50		
Investissement		
Eau	Dépenses : 101 620.13	
	Recettes : 152 790.00	
	Fonctionnement	11 Pour
	Dépenses : 70 297.72	
Recettes : 70 297.72		
Investissement		
Forêt	Dépenses : 45 876.62	
	Recettes : 61 284.72	
	Fonctionnement	11 Pour
	Dépenses : 68 069.01	
Recettes : 68 069.01		
Investissement		
Lotissement	Dépenses : 16 842.27	
	Recettes : 16 842.27	
	Fonctionnement-Investissement	11 Pour
	Dépenses : 513 438.00	
Recettes : 513 438.00		

⇔ Remarques

. Budget Eau

le résultat positif de 15 408.10 € en investissement correspond à la prévision d'un remboursement en 2014 d'un emprunt spécial FCTVA.

. Budget Assainissement

le résultat positif de 51 169.87 € en investissement correspond à la prévision d'un remboursement en 2014 d'un emprunt spécial FCTVA.

. Budget Communal

M. MOREL demande de ne pas oublier les travaux (qui ne figurent pas en détail sur le budget investissement) du chemin du Lithiaud dans le cadre de la mise en place du sentier pédestre engagé avec la CCCQ et le Conseil Général.

8. Lotissement : information sur les parcelles 1 et 10 réservées aux logements locatifs

Les parcelles 1 et 10 du lotissement étaient réservées à l'organisme NEOLIA qui s'est désisté faute de pouvoir boucler le budget de l'opération dans des conditions satisfaisantes.

Un contact a été pris avec le Conseil Général sur ce point.

Une rencontre a eu lieu le 10 avril entre le Conseil Général, la commune et Néolia.

Le Conseil Général demande à NEOLIA de reprendre l'étude sur la parcelle n°1.

Un effort financier particulier sera consenti par le Conseil Général s'ajoutant à celui de la commune afin que cette opération puisse aboutir.

NEOLIA prévoit aménager deux maisons de quatre appartements. La commune souhaite maintenir une construction avec un rez de chaussée et un étage maximum (comme initialement prévu).

Un nouveau contact est prévu fin mai pour faire le point et la proposition définitive de NEOLIA doit être donnée au plus tard fin juin.

Le Conseil décide que la parcelle n°10 soit mise en vente pour les particuliers, il sera nécessaire de prendre contact avec les services de la DDT pour modifier le plan d'aménagement.

9. Questions diverses

- L'Association Fleurir Liesle souhaite rencontrer la mairie pour divers points, en vue de l'aménagement floral du village.
- **Un courrier sera envoyé aux propriétaires de maison dont les arbres dépassent de beaucoup sur le terrain public et créent des nuisances, pour demander un élagage obligatoire. Ce compte-rendu rappelle à tous que les arbres et arbustes ne doivent pas empiéter sur le domaine public en particulier sur les voiries ou chemins et les trottoirs, il reste beaucoup à faire.**
- Le bornage de la place de la Planchotte au droit de la parcelle E 502 appartenant à Michel COULET a été effectué par le Cabinet Gaume. Il serait nécessaire de faire un échange d'environ 8 à 14 m² afin d'élargir le passage entre la place de la Planchotte et les rues de la Planchotte et du Chanoine BOILLOT.
Pour l'instant le passage est trop étroit, il correspond au sentier qui existait par le passé.
- Christine HUMBERTJEAN informe que les membres de la bibliothèque ont constitué un club lecture ouvert à tous, entre la bibliothèque de Liesle et celle d'Arc et Senans. Pour Liesle, cette rencontre d'échanges sur des livres et auteurs aura lieu le mardi 21 mai. Ces rencontres auront pour objectif d'établir une petite brochure mise à la disposition des lecteurs.

- L'affichage concernant les travaux du chemin du Lithiaud, Mme la Maire précise que deux réponses ont été obtenues : Messieurs Alexandre SALVI et Bernard LEMESTRE. Après désistement de ce dernier, le travail à réaliser sera conduit par Monsieur Alexandre SALVI.

Quand aux travaux d'aménagement du chemin, un devis des chantiers départementaux est en cours, il sera étudié avec la commune et la CCCQ pour obtenir une aide du Conseil Général.

- La réfection du terrain de foot sur Liesle sera financée en partie par la CCCQ, la commune de Liesle et le club. Le terrain pourrait être utilisé pour septembre 2013.

- M. Denys OLLIER informe que l'assemblée générale du club FC Val de Loue se tiendra à Liesle le 22 juin. Le club fêtera ses 10 ans d'existence et une fête sera organisée sur le terrain de Quingey le 29 juin, le terrain de LIESLE étant en réparation.

La séance est levée à 23 h 00

